

Madame Claudette Journault
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Mémoire pour le projet d'agrandissement du LES de Ste-Sophie

Madame la présidente,

Nous sommes des citoyens de Prévost, ingénieurs spécialisés en environnement et une famille, préoccupés par tout ce qui concerne le développement durable. Les méga-dépotoirs de tout le Québec sont des éléments perturbateurs de notre environnement et nous voudrions qu'ils soient fermés et sécurisés le plus rapidement possible. C'est pourquoi nous avons étudié le projet d'Intersan et vous donnons notre opinion.

À la lecture du résumé de l'étude d'impact sur l'environnement remis par le promoteur à tous les citoyens qui ont assisté aux audiences publiques, nous avons noté plusieurs éléments qui laissent présager que le promoteur n'est pas tout à fait transparent dans les informations fournies et qu'il essaie d'avoir l'air « vert », afin que les gens acceptent son projet. Également, lors des audiences publiques sa façon de faire passer le temps en détournant les questions sur de longs discours non pertinents a laissé la même impression. Cette façon d'omettre l'information brime dès le départ la confiance et suggère que l'étude d'impact n'est pas objective.

Le projet CVER semble être présenté pour amoindrir la vraie raison du projet, soit le méga-enfouissement. Le titre même du projet dérange énormément, car il n'est là que pour faire une bonne impression. Les encadrés et les illustrations du résumé de l'étude d'impact ne reflètent pas les informations du texte de façon objective. Par exemple, le promoteur soutient qu'il effectue une collecte sélective dans l'encadré de la page 6. Si on ne lit pas tout le texte, on ne sait pas que cette collecte a été arrêtée en 2001.

Le promoteur doit-il absolument faire son projet CVER s'il obtient l'agrandissement? N'est-ce pas là un projet non rentable qui va à l'encontre du mode d'opération du bioréacteur? Le compostage réduit la quantité de matières putrescibles qui iront dans le bioréacteur, ce qui réduit d'autant les quantités de biogaz produites. D'ailleurs, lorsqu'on étudie le schéma du CVER, on se demande comment le bioréacteur fonctionnera s'il n'y a plus de matières putrescibles. C'est

donc assurer que le promoteur ne poussera pas les municipalités à recueillir les matières putrescibles. Le projet de bioréacteur va donc à l'encontre des objectifs d'augmentation du recyclage et du compostage de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. De plus, les éco-centres devraient être une obligation municipale et non relever du privé. Si l'éco-centre n'est pas rentable, qu'arrivera-t-il?

Concernant le marché visé, celui-ci est ÉNORME! Est-ce du développement durable que de transporter les déchets de 30 municipalités à un seul endroit? Les régions de Lanaudière, de la Montérégie et une grande partie de la CMM ne devraient pas figurer sur la liste des régions desservies par ce site. Lors de la partie consultation du PGMR de la MRC Rivière-du-Nord, plus de mille citoyens ont demandé par pétition aux maires de la MRC d'exercer leur droit de regard comme le confère la Loi sur la qualité de l'environnement par l'article 53.25. Les élus de la MRC, sensibles au pouvoir de la compagnie Intersan, n'ont pas encore adopté le PGMR. N'est-il pas temps que les promoteurs arrêtent de demander des volumes énormes qui rendent inacceptables les projets de LES. Chaque région devrait avoir un site d'enfouissement qui répond uniquement aux besoins de sa région. On parle de marché qu'on veut s'accaparer, c'est dire qu'on parle d'argent plutôt que d'environnement.

Un autre aspect qui rend inacceptable l'étendue du marché visé est la pollution créée par le transport des déchets sur de si grandes distances. Cela va à l'encontre de notre engagement à réduire les gaz à effet de serre.

Il est plus que temps qu'on arrête de considérer les dépotoirs comme des entreprises rentables. Ils sont en fait un mal nécessaire pour les déchets ultimes et ne devraient pas être rentabilisés par des volumes astronomiques qui ne permettent plus de saine gestion. Il est grand temps qu'une réglementation efficace oblige les industries et les commerces à réduire les quantités de déchets en réduisant entre autres la quantité des emballages utilisés et leurs impacts sur l'environnement. De nombreuses possibilités existent, telles que l'obligation d'utiliser des sacs compostables et l'interdiction d'utiliser des matières non recyclables (comme les styromousses pour emballer les aliments). Également, il est grand temps qu'on pousse certaines entreprises à opter pour des emballages consignés, donc réutilisables pour réduire la demande énergétique du recyclage. Ensuite, améliorons les collectes de produits recyclables et mettons en place des collectes de matières compostables. Enfin, on pourra penser à gérer de la façon la plus sécuritaire possible les résidus ultimes, en les enfouissant dans de petits dépotoirs, gérés par les autorités municipales et dans l'intérêt collectif.

Le but d'un bioréacteur est de produire plus de biogaz en optimisant la décomposition des déchets. Ceci est un désavantage si on n'utilise pas les biogaz à des fins énergétiques. Pourtant le promoteur a bien révélé lors des audiences qu'il n'avait aucune idée de comment et par qui ces biogaz pourraient être utilisés. Aucune entente ne semble probable à court terme. Dans l'étude d'impact, il est également mentionné que ces gaz seront brûlés s'ils ne sont pas utilisés à des fins énergétiques. La production de plus de biogaz contribuera donc à polluer davantage, par les biogaz non captés et par la combustion de ceux qui seront brûlés. Une plus grande concentration sur une courte période de temps donne moins de chance à la pollution de s'atténuer. Les raisons du choix de la méthode d'enfouissement proposée sont donc purement économiques. Le bioréacteur accélérant la décomposition des déchets, les tassements seront plus rapides et plus de déchets pourront être déposés par unité de volume. Également, le fait qu'on réinjecte les eaux de lixiviation implique que le coût du traitement de ces eaux sera énormément diminué. Aucun traitement des eaux de lixiviation n'est mentionné. Ces eaux pourront-elles être infiniment recirculées sans traitement? Quel problème créons-nous pour le futur en concentrant à ce point des éléments toxiques dans une cellule qui ne peut être éternelle?

Ce que nous avons retenu des audiences auxquelles nous avons assisté est que l'agrandissement va augmenter les impacts négatifs sur les populations riveraines, car il y aura plus d'odeur, plus de goélands et un plus grand nombre de camions. Également, la question posée concernant les valeurs utilisées comme bruit de fond pour la qualité de l'eau a amené le ministère de l'environnement à affirmer que cet aspect de l'étude d'impact est fondé sur des valeurs non représentatives. L'étude d'impact semble donc partielle. De plus lors de la première partie des audiences, le promoteur a avoué qu'il y avait infiltration sous la zone 2A (zone qui a été excavée par lui) et que des mesures peuvent être prises pour arrêter cette pollution. Comment cela se fait-il que connaissant un endroit où le roc était affleurant le promoteur a quand même enfoui des déchets à cet endroit? Notre confiance envers le promoteur ne peut être qu'ébranlée par de tels éléments.

Vous, le ministre de l'environnement, les personnes oeuvrant au sein du ministère de l'environnement, les maires de la MRC, les personnes oeuvrant au sein du département de la santé publique, êtes nos décideurs. Vous êtes responsables de vous assurer que la population du Québec soit en bonne santé et que son environnement ne se détériore plus. C'est à vous de rejeter le projet d'agrandissement d'un site déjà suffisamment pollué et d'empêcher que surviennent des conséquences désastreuses à court et long terme. De plus, donnez davantage de moyens au ministère de l'environnement pour que son laxisme cesse et que soient bien suivis

et gérés tous les projets touchant à l'environnement. Notre avenir et surtout celui de nos enfants en dépend. Faites en sorte que les sommes d'argent pour la post-fermeture des sites d'enfouissement sanitaire soient suffisantes pour gérer une urgence environnementale et que ces sommes soient gérées par le ministère lui-même et non par le promoteur. Obligez le promoteur à réparer les erreurs du passé en prenant immédiatement des mesures pour empêcher le lixiviat et les biogaz de continuer de s'écouler vers la nappe phréatique. Faites en sorte que les comités de vigilance soient des entités neutres.

Nous sommes conscients que la continuité des opérations d'Intersan dans la région offre plusieurs avantages financiers pour les municipalités de la MRC. Vous, les maires de la MRC Rivière-du-Nord, êtes pourtant responsables de protéger l'environnement et de prendre des décisions en fonction des demandes des gens qui vous ont élus. Faites comme les maires de la région de Memphrémagog, appliquez votre droit de regard. Le bien qu'on fait pour l'environnement dure beaucoup plus longtemps qu'un mandat. Essayez d'avoir une vision à long terme, pour un développement durable.

Isabel Sauvé, ing., M.Sc.A.

Pascal Chevalier, ing.

p.j. Ci-joint une pétition de gens provenant de plusieurs régions du Québec qui aimeraient voir le Québec se tourner vers une plus saine gestion des déchets, en commençant par refuser qu'on continue à établir des mégadépotoirs. Ce sont les gens que nous avons rencontrés dans la période des fêtes, faute de temps pour distribuer la pétition sur un plus grand réseau. *À ce jour nous avons amassé 156 signatures.*

Pétition NON AUX MÉGADÉPOTOIRS !

Nous croyons que le projet d'Intersan d'agrandir le site d'enfouissement de Ste-Sophie constitue une menace écologique et va à l'encontre du développement durable. Nous croyons qu'il est temps de gérer nos déchets de façon plus respectueuse de l'environnement, en ne concentrant pas la pollution dans des mégadépotoirs. Nous refusons d'hypothéquer notre avenir et celui de nos enfants.

Nom	Adresse	Signature